

TERMES DE REFERENCE DU COMITE DE COMMUNICATION DE REGULAE.FR

Missions et objectifs

Soutenir la communication de RegulaE.Fr, d'une part en facilitant la circulation des informations entre les membres, et d'autre part en organisant la communication du Réseau vers l'extérieur. Prendre en charge la collecte des informations et actualités intéressantes en provenance des autorités de régulation pour les diffuser à l'ensemble des régulateurs et aux partenaires de presse extérieurs.

Outils

- Animation et mise à jour régulière du site internet : relai des informations en provenance des autorités de régulation.
- Rédaction des lettres d'information du Réseau, publiées *a minima* après chaque réunion.

Les lettres d'information sont pilotées par la Présidence en exercice, avec l'aide du Comité de coordination et du Secrétariat. Le Comité de communication propose un sommaire, rédige certains articles et finalise avec l'aide du Secrétariat la lettre d'information. Toute communication est transmise pour validation au Comité de coordination avant d'être rendue publique et/ou transmise à tous les membres du Réseau.

- Validation de la structure du rapport annuel (rédigé par le Secrétariat de RegulaE.Fr).
- Identification de relais de presse au sein des régulateurs membres de RegulaE.Fr. Ces relais de presse sont ensuite facilement mobilisables pour diffuser les informations propres au Réseau (avis de réunion, publication de la lettre, etc.).

Composition

Le Comité de communication est composé d'un nombre limité de membres afin de préserver une organisation optimale de la structure.

Les membres du Comité de communication sont les suivants : les représentants des autorités de régulation en charge des questions de communication ; le Secrétariat de RegulaE.Fr ; et le Représentant de la Présidence en exercice. Un Représentant du Comité de coordination assure la présidence du Comité de communication.

Au sein de chaque autorité nationale de régulation, un responsable de communication (relai de presse) est chargé de transmettre les informations relatives à l'actualité de chaque régulateur au Comité de communication.

Fréquence des réunions téléphoniques

- Un mois avant chaque réunion du Réseau, pour organiser la structure de la lettre d'information et la mise à jour du site internet.

- De nouveau avant la réunion pour faire le point sur les rédacteurs identifiés et l'avancée des travaux.
- Rapidement après la réunion pour discuter d'un projet de conclusions de la réunion, sa diffusion et des outils de communication à mobiliser.

Entre ces réunions téléphoniques et au moment de la finalisation de la lettre, les membres du Comité de communication échangent par messages électroniques.

Articulation avec le Comité de coordination et le Secrétariat

- Le Comité de coordination s'assure de la tenue régulière de réunions (et d'échanges) entre les membres du Comité de communication.
- Le Comité de coordination valide le sommaire de la lettre d'information proposée par le Comité de communication.
- Le Comité de coordination valide les articles rédigés avant la mise en page de la lettre.
- Le Secrétariat facilite l'organisation des réunions téléphoniques et les échanges entre les membres du Comité de communication.
- Le Secrétariat reçoit l'ensemble des articles et prend en charge la consolidation du document.
- Le Secrétariat se charge de la mise en page de la lettre d'information.

Le présent document prend effet le 12 octobre 2017, date de son adoption par l'assemblée générale du Réseau.